

inspection académique
Val-de-Marne



L' Hay les roses, le 3 juin 2008

L'inspectrice de l'Education Nationale

à

Monsieur PAVAGEAU
Président du Conseil Local FCPE de Lallier
7 ter rue Paul HOCHART
94240 L'HAY LES ROSES

Inspection de
l'éducation Nationale

Circonscription de
l'Hay les roses
22ème

Affaire suivie par
Catherine Bitard

Téléphone
01 46 65 87 37

Télécopie
01 46 63 21 79

Mél.
Ce.0940928y
@ac-creteil.fr

9bis sentier des jardins
94240 L'Hay les roses

Monsieur,

Votre courrier du 21 mai a retenu toute mon attention.

Vous y évoquez l'absence de médecin scolaire. C'est une situation que je déplore, certes, mais les nominations devant se faire à l'issue de cette année scolaire le poste devrait être pourvu pour la rentrée prochaine.

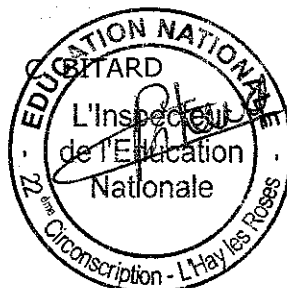
Les urgences, les suivis de PPS, les PAI sont assurés par l'équipe des médecins du département et les directeurs et directrices des écoles concernées connaissent la procédure à suivre.

L'emploi de vie scolaire est, comme vous le mentionnez, en cours de recrutement.

La difficulté, est précisément de trouver des candidatures qui correspondent à ce type de poste.

Soucieuse, tout comme vous, d'un service public de qualité, pour les élèves des écoles dont j'ai la charge, je reste à votre disposition pour des précisions complémentaires

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



inspection académique
Val-de-Marne



Creteil le 27 mai 2008

Service

promotion de la santé
en faveur des élèves

n° 20

Affaire suivie par
Dr PERRIN-ALBERTI

Téléphone
01 45 17 62 30

Télécopie
01 45 17 60 27

Mél.

dominique.perrin-alberti
@ac-creteil.fr

Immeuble le Saint-Simon
70, av. du général
de Gaulle
94011 Créteil cedex

Monsieur l'Inspecteur d'académie

à

Monsieur Christophe PAVAGEAU
Président du Conseil Local
Du groupe scolaire de LALLIER
Représentant des parents d'élèves
De l'école primaire LALLIER B
7 ter rue Paul Hochart
94240 L'HAY-LES -ROSES

Objet : Médecine scolaire

En réponse à votre courrier du 19 mai 2008 concernant le départ du Docteur COURTOIS , j'ai le regret de vous informer que je n'ai pu procéder à ce jour à son remplacement faute de candidature.

Nous avons toutefois organisé la prise en charge des urgences (enfants en danger, maladies contagieuses, événements graves) , des élèves handicapés et/ou atteints de maladies chroniques par les médecins des autres communes du bassin après évaluation du degré d'urgence.

Je travaille également avec le médecin conseiller technique et les médecins scolaires pour optimiser les ressources dans l'intérêt des élèves.

Le médecin conseiller technique reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

Didier JOUAULT